

*comme président national de la*  
*Union Clermont-Ferrand*

Il y a 8 ans, le 14 Juin 1982 j'avais l'honneur de m'acquitter de la mission qui me fut confiée par Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Luxembourgeois, c'est-à-dire de remettre au nom du Grand Duc de Luxembourg, la médaille de la Reconnaissance Nationale à 14 Français. Le cadre idéal pour cette cérémonie était la magnifique salle de la Maison des Sports mise à notre disposition par le Maire de <sup>ville</sup> ~~la~~ Ville de Clermont-Ferrand.

La médaille de la Reconnaissance Nationale créée par arrêté Grand Ducal du 24 Juin 1968 à la suite de l'initiative de multiples interventions de la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force, est conférée aux personnes qui, au cours de la 2ième guerre mondiale, ont apporté, en vue de les protéger de l'emprise de l'occupant, une aide à des Luxembourgeois persécutés ou exposés à des sévices de l'ennemi, en assumant des risques pour leur personne, leur famille ou leurs biens

L'Etat luxembourgeois existe dans sa forme actuelle depuis le traité de Londres du 19 Avril 1839 et a donc fêté l'an passé le 150e anniversaire de son indépendance .

Le 10 Mai 1940 le Grand-Duché de Luxembourg fut occupé par l'armée allemande. Par cette occupation injustifiée, l'Allemagne nazie balaya la liberté et la souveraineté du Grand-Duché en violation flagrante de traités internationaux.

Pour

Pour protester contre ce crime, la Souveraine et le Gouvernement quittèrent le pays pour se réfugier en territoire allié.

Par ordonnance du 23 Mai 1941, Le Reich allemand obligea la jeunesse luxembourgeoise masculine et féminine au service du "Reichsarbeitsdienst". Ce crime de guerre consistait pour les jeunes Luxembourgeois à servir dans une organisation paramilitaire allemande et pour les jeunes Luxembourgeoises à travailler dans les usines allemandes pour les besoins de la machine de guerre nazie. Mais ce crime de guerre ne

fut qu'un prélude au calvaire que dans la suite, les enrôlés de force à la "Wehrmacht" devaient vivre.

Par décret du 30 Août 1942 le service militaire obligatoire fut introduit pour certaines classes de Luxembourgeois. Ainsi par les ordonnances du 30 Août 1942, 25 Mars et 8 Décembre 1943 et 14 Juillet 1944, l'occupant enrôla de force les classes 1920 à 1927 de la jeunesse luxembourgeoise.

Il faut souligner que le décret du 30 Août 1942 soumettait les enrôlés de force aux obligations disciplinaires incombant aux soldats du Reich. Ceci cachait tout un drame: les enrôlés de force se trouvaient sous le coup des dispositions du code pénal militaire allemand en temps de guerre. Or il est certain que les peines prévues par le code pénal militaire en temps de guerre sont de loin plus sévères que celles appliquées en temps de paix.

En décrétant le service militaire obligatoire pour les Luxembourgeois et en les soumettant à sa juridiction pénale militaire, les nazis provoquèrent l'indignation de tout le monde civilisé. La riposte de la population luxembourgeoise ne se fit pas attendre. Un mouvement de haine traversa le Grand-Duché et le peuple luxembourgeois cria son indignation et son mépris. La grève générale fut déclarée dès le lendemain du 30 Août 1942. Cette action spontanée du peuple luxembourgeois en faveur de sa jeunesse en danger ne fut pas du goût des nazis et la répression fut brutale et sanglante.

Les ordres de mobilisation ne tardèrent pas à parvenir à tous ceux qui étaient visés par les décrets du funeste Gauleiter. Jusqu'à la fin de la 2ième guerre mondiale, pas moins de 20.000 Luxembourgeois et Luxembourgeoises des classes 1920 à 1927 ont été ainsi recrutés, sur une population totale de même pas trois-cent mille habitants. La Wehrmacht a elle seule essaya de mettre la main sur 12.000 jeunes Luxembourgeois; 3.200 se sont soustraits à l'ordre de mobilisation; 3.500 ont trouvé la mort ou ont été portés disparus sur les champs de bataille ou sont tombés sous les balles des pelotons d'exécution ou lâchement assassinés.

Chaque fois qu'un ordre de mobilisation fut présenté, il déclencha un conflit de conscience, diabolique par sa conséquence et son ampleur,

touchant le plus souvent une famille entière. Car les nazis avaient vite fait de faire comprendre aux "intéressés" qu'en Allemagne nationale-socialiste la loi de la responsabilité collective dite de clan fut en vigueur. Les parents, frères, soeurs et enfants sont considérés comme otages qui, au prix de leur propre vie, devraient garantir la docilité de l'un des leurs vis-à-vis des ordres illégaux émanant de cet état criminel qu'était le troisième Reich allemand.. Permettez-moi de vous rappeler ici l'état d'âme, l'angoisse terrible à laquelle toute une famille se trouva assujettie quand il s'agissait de prendre une décision, lourde de conséquence: ou bien laisser un être chéri aller rejoindre l'unité à laquelle il est forcé et risquer une destinée incertaine et atroce; ou bien faire le sacrifice de toute la famille, afin d'épargner au mari, au fils ou frère, à la fille ou soeur le port honteux de la tunique nazie entachée de sang innocent et maculée de crimes sans noms.

Vingt mille fois ce cas de conscience s'est posé et il s'est répété dix, vingt ou cent fois, à chaque occasion où l'enrôlé de force se voyait placé devant l'occasion de sauver sa peau et devant l'alternative de son propre sacrifice ou celui de ses parents.

Nul ne pourra jamais dire qui des deux, de celui qui s'est soustrait à l'ordre de se présenter ou est arrivé à désertier des formations militaires et paramilitaires hitlériennes, ou de celui qui s'est sacrifié pour les siens, afin de les préserver de poursuites, prison déportation et autres représailles, - nul donc ne pourra jamais dire qui des deux a fait le plus grand sacrifice et, par là, rendu le plus grand service au pays. Tous, quelle que soit la décision qu'ils aient prise, ont hautement mérité de la patrie.

Fort heureusement pour une partie de ces jeunes traqués, des courageux résistants, des passeurs sans peur, des patriotes étaient prêts à risquer leurs biens et leur vie pour les aider à se soustraire aux recruteurs nazis. Ces vaillants se trouvaient aussi bien au Luxembourg, qu'en Belgique, qu'en France, pour ne citer que ces deux pays voisins. Surtout vers la France des filières furent organisées dès l'occupation allemande et qui se développèrent considérablement avec le recrutement forcé des jeunes Luxembourgeois. Pour la partie sud

de notre pays ce fut d'abord le passage à Differdange organisé par le fameux groupe de résistants LRL et les Pi-Men. S'ajouta ensuite la filière d'Esch-sur-Alzette et d'autres moins importantes mais aussi efficaces. Jusqu'en Mars 1944 quelques 150 réfractaires et réfugiés politiques avaient trouvé refuge en France. C'est ici à Clermont-Ferrand que le héros Ungeheuer Albert avait organisé un centre d'accueil.

Grâce au soutien efficace de valeureux résistants français, cette entreprise pouvait fonctionner avec tout l'équipement indispensable et l'organisation que de pareilles opérations exigent. En-dehors de documents d'identités falsifiés, il fallait également des logements. Ce furent d'abord des habitants de la localité "Les Ancizes" qui accueillirent dans leurs foyers les réfractaires Luxembourgeois et à l'usine, sous la direction du Luxembourgeois Goerens, des occupations leurs furent offertes. A la suite, dans d'autres localités comme à Clermont-Ferrand, à Montluçon, à Commentry, à Saint-Pourcain, à Doncourt, à Saint-paul, ~~à Abourauge, à Vitrac, à Châtelet-Guyon~~, à Sainte-Christine et j'en passe, des refuges furent mis à la disposition de ces jeunes Luxembourgeois.

Il m'est matériellement impossible de relater ici tous les actes et haut-faits de la résistance en général et de la résistance française en particulier. Français et Luxembourgeois ont combattu l'opresseur commun et ont donné leur vie pour la défense de la Liberté et pour leurs patries.

Pour ces raisons notre Fédération est toujours très reconnaissante pour les occasions qui sont offerts par des Municipalités Françaises à nos amicales d'enrôlés de force d'exprimer sur ces hauts-lieux de résistance des remerciements pour les aides apportées dans les années tragiques de la 2ième guerre mondiale. Ces cérémonies, comme nous venons de les vivre nous donnent l'occasion d'exprimer notre reconnaissance et notre respect, mais aussi de rappeler le souvenir de tous ces héros. Ainsi nous pouvons prouver aux générations montantes que nous les survivants, n'avons pas oublié et n'oublierons jamais ceux qui avec courage et dévouement ont lutté pour la liberté de nos pays. Ils sont tombés sous les balles de l'opresseur, assassinés et mitraillés par les nazis.

Même 45 ans après ces années tragiques et cette même période sans guerre entre anciennes puissances belligérantes il est et restera nécessaire de rappeler aux futures générations que leurs ancêtres avaient compris que l'amour de la patrie et de la liberté valait le risque de la vie. Construire l'Europe Unie et une Europe où vivent les peuples en liberté, nous les rescapés et vétérans de la deuxième guerre mondiale avons fait et faisons tous les efforts possibles pour y arriver. Ce sont vos camarades, nos camarades, vos amis et nos amis qui ont donné l'exemple, il y a 45 ans et plus. Unir les efforts par-dessus les frontières et en pleine solidarité, s'efforcer d'atteindre le but fixé. Ce ne sera que dans cette optique que nous serons dignes des sacrifices de tous ceux qui ont risqué et donné leur vie pour la paix et la liberté de nos Patries.

Vive la France !

Vive le Luxembourg !

Léscht vun de Bedeelegten vum Pélerinage

op

Clermont-Ferrand-Cambeauvert an Oradour-sur Glane

Bus  
N°

Mr.et Mme	Anen Arthur	5	rue du Knapp	Soleuvre	4465	59 12 15
Mr.et Mme	Bley Jean	52	rue des Champs	Belvaux	4431	59 11 63
Mr.et Mme	Engel Fernand	2	rue de la fontaine	Soleuvre	4447	59 19 01
Mr.et Mme	Greisch Alph.	17	rue Gr.D.Charlotte	Belvaux	4430	59 19 39
Mr.et Mme	Graas J.P.	65	rue de la Croix	Soleuvre	4435	59 13 61
Mme	Gerard Alphonsi	59	rue Gr.D.Charlotte	Belvaux	4430	59 10 85
Mr.et Mme	Heinen Grégoire	24	rue Michel Rodange	Belvaux	4482	59 11 80
Mme	Hoffmann Nicolas	319	rue de l'usine	Belvaux	4490	59 12 68
Mr.et Mme	Koster Raymond	74	rue Obercorn	Soleuvre	4475	59 18 78
Mr.et Mme	Klein Arthur	35	Cité L. Schroeder	Pétange	4778	50 67 31
? Mr.et Mme	Krier Albert	313	rue d'Esch	Belvaux	4451	59 11 87
Mr.et Mme	Ludovicy Marcel	97	rue Fernand Mertens	Bettembourg	3258	51 75 74
Mr.et Mme	Mayer Johnny	33	rue Winston Churchill	Soleuvre	4434	59 24 79
Mme	Michels Nicolas	396	rue de l,usine	Belvaux	4490	59 22 92
Mr.	Reicher Marcel	12	rue d'Esch	Sanem	4985	59 27 98
Mr.et Mme	Reuter François	22	rue d'Esch	Belvaux	4450	59 16 51
Mr.et Mme	Schiltz Jean	49	rue des Champs	Belvaux	4431	59 31 46
Mr.et Mme	Schmit Emile	100	rue de l'usine	Belvaux	4490	59 19 74
Mr.et Mme	Schneider Jean	28	rue de France	Belvaux	4446	59 27 64
Mr.et Mme	Schockmel Erny	110	rue de l'usine	Belvaux	4490	59 17 71
<del>Mme</del>	<del>Schockmel Vally</del>	<del>59</del>	<del>rue de l'usine</del>	<del>Belvaux</del>	<del>4490</del>	<del>59 17 45</del>
Mr.et Mme	Sinico Nello	177	rue d'Esch	Soleuvre		59 20 21
5+6 Mr.et Mme	Weirich Jos	40	Av.Gr.D.Charlotte	Dudelange	3440	51 17 17
3+4 Mr et Mme	Wiltgen Fernand	19	rue d'Esch	Belvaux	4450	59 35 09
Mr.et Mme	Zehren Albert	174	rue de la gare	Belvaux	4460	59 19 11

42/40

Zimmerandeelung zu Clermont - Ferrand  
am Hotel St. André.

---

---

1. Etage:	Mme Hoffmann - Mme Michels	Chambre à 2.lits
	Mme Gerard - <del>Mme Schockmel V</del>	" à 2.lits
	Mr.et Mme Anen Arthur	" à 2.lits
	Mr.et Mme Greisch Alphonse	" à 1.lit
	Mr.et Mme Schockmel Erny	" à 1.lit
<hr/>		
2. Etage:	Mr.et Mme Schiltz Jean	Chambre à 2.lits
	Mr.et Mme Wiltgen Fernand	" à 2.lits
	Mr.et Mme Reuter François	" à 2.lits
	Mr.et Mme Schneider Jean	" à 1.lit
	Mr.et Mme Weirich Jos	" à 1.lit
<hr/>		
3. Etage:	Mr.et Mme Ludovicy Marcel	Chambre à 2.lits
	Mr.et Mme Mayer Johny	" à 2,lits
	Mr.et Mme Bley Jean	" à 2.lits
	Mr.et Mme Engel François	" à 1.lit
	Mr.et Mme Zehren Albert	" à 1.lit
<hr/>		
4. Etage:	Mr.et Mme Sinico Nello	Chambre à 2.lits
	Mr.et Mme Koster Raymond	" à 2.lits
	Mr.et Mme Graas J.P.	" à 2.lits
	Mr.et Mme Klein Arthur	" à 1.lit
	Mr. Reicher Marcel	" à 1.lit
<hr/>		
5. Etage:	Mr.et Mme Schmit Emile	Chambre à 2.lits
	Mr.et Mme Heinen Grégoire	" à 2.lits
	Mr.et Mme Krier Albert	" à 2.lits
	Mr. Huberty Lucien	" à 1.lit